

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

**COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le vingt janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

**Présents** : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire (en visioconférence), SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

**Absents** : DELBÈGUE Bernard, MAUS Philippe (procuration à LAPORTE Patrick).

**Secrétaire de séance** : PAUTY Jean-Claude.

**Date d'envoi de la convocation** : 5 janvier 2023.

**Objet** : Changement de la chaudière de l'école – Demande de subventions.

Monsieur le Maire présente le projet de changement du système de chauffage dans le bâtiment de l'école par une chaudière granulés. Ce projet permettrait de faire des économies significatives.

Le coût de l'opération est estimé à 70 000 € HT soit 84 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet,
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR – Programmation 2023
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre du CSC conclu avec le Conseil départemental

Après délibération, le conseil municipal :

- ✓ Approuve le projet d'installation de panneaux photovoltaïques ;  
Pour un montant total de 70 000 € HT soit 84 000 € TTC.
- ✓ Demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- ✓ Demande au Président du Conseil départemental l'octroi d'une subvention au titre du Contrat de Solidarité Communal 2021/2023,
- ✓ Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20230120-2023-01-03-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2023  
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Le financement est arrêté comme suit :

|  |      |               |
|--|------|---------------|
| <b>Coût opération en € HT</b>            |      | <b>70 000</b> |
| Aide État : DETR 2023                    | 45 % | 31 500        |
| Conseil Départemental : CSC              | 35 % | 24 500        |
| <b>Total Aides publiques sollicitées</b> |      | <b>56 000</b> |
| <b>A la charge de la commune</b>         |      | <b>14 000</b> |

Le Conseil municipal précise que les travaux concernant cette opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR.

Résultats du vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Extrait certifié conforme,  
Le maire,



Jean-Pierre DELBÈGUE.

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

**COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le vingt janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

**Présents** : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire (en visioconférence), SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

**Absents** : DELBÈGUE Bernard, MAUS Philippe (procuration à LAPORTE Patrick).

**Secrétaire de séance** : PAUTY Jean-Claude.

**Date d'envoi de la convocation** : 5 janvier 2023.

**Objet** : Portant suppression au tableau des effectifs et mise à jour du tableau des emplois

**Le maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil municipal, compte tenu des nécessités des services, de modifier le tableau des emplois.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil municipal le 3 juin 2022.

Considérant l'avis favorable du Comité Technique en date du 5 juillet 2022 ;

Monsieur le maire propose

- la suppression de 2 postes :
  - ❖ Le poste d'Agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles à temps non complet à raison de 28,68 heures,
  - ❖ Le poste d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet,

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide d'adopter les suppressions d'emplois ainsi proposées.

Tableau des emplois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

| Cadre         | Grade  | Emploi                    | Temps hebd |
|---------------|--|---------------------------|------------|
| Administratif | Adjoint administratif territorial principal de 2 <sup>ème</sup> classe       | Secrétaire de mairie      | 35 h       |
| Administratif | Adjoint administratif territorial  | Agent agence postale      | 10,25 h    |
| Technique     | Adjoint Technique territorial  | Cuisinière                | 21,05 h    |
| Technique     | Adjoint technique territorial  | Surveillante de cantine   | 7,13 h     |
| Technique     | Adjoint technique territorial  | Agent d'entretien         | 7 h        |
| Technique     | Adjoint technique territorial  | Agent communal polyvalent | 17,50 h    |
| Technique     | Adjoint technique territorial  | Agent communal polyvalent | 17,50 h    |
| Technique     | Agent de maîtrise  | Agent communal polyvalent | 35 h       |
| Technique     | Agent spécialisé principal de 1 <sup>ère</sup> classe des écoles maternelles | ATSEM                     | 28,62 h    |

Résultats du vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Extrait certifié conforme,  
Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.

Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20230120-2023-01-01-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2023  
Date de réception préfecture : 23/01/2023

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

**COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le vingt janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

**Présents** : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire (en visioconférence), SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

**Absents** : DELBÈGUE Bernard, MAUS Philippe (procuration à LAPORTE Patrick).

**Secrétaire de séance** : PAUTY Jean-Claude.

**Date d'envoi de la convocation** : 5 janvier 2023.

**Objet** : Convention refuge animalier

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a une obligation de convention avec un refuge animalier apte à accueillir les animaux errants et/ou dangereux sur le territoire de la commune.

Le refuge animalier bortoais avec lequel nous avons une convention depuis 2005 ne peut plus accueillir d'animaux. Il convient donc de passer une convention avec un nouveau refuge animalier.

Madame Jennifer VIDAL propose les services de son refuge, les Crocs de l'Empereur, situé à la ZI de l'empereur, Ussel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention avec le refuge des Crocs de l'Empereur et à lui payer la redevance annuelle de 330 € (1,10 € x 300 habitants) en contrepartie des services apportés.

**Résultats du vote** : Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Extrait certifié conforme,  
Le maire,

The image shows a blue ink signature of Jean-Pierre DELBÈGUE over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE LAMAZIÈRE-BASSE' and '19180 (Corrèze)'. The signature is written in a cursive style.

Jean-Pierre DELBÈGUE.

Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20230120-2023-01-04-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2023  
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20230120-2023-01-04-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2023  
Date de réception préfecture : 23/01/2023

DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

**COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le vingt janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

**Présents** : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire (en visioconférence), SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

**Absents** : DELBÈGUE Bernard, MAUS Philippe (procuration à LAPORTE Patrick).

**Secrétaire de séance** : PAUTY Jean-Claude.

**Date d'envoi de la convocation** : 5 janvier 2023.

**Objet** : Aide consentie par la commune aux familles des enfants qui partent en voyage scolaire avec le collège de la Triouzoune.

Monsieur le maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu du collège de Neuvic une demande d'aide financière aux familles Maziéroises dont les enfants participent à un voyage scolaire à Chamonix du 6 au 10 mars 2023.

Plusieurs familles Maziéroises sont concernées, soit deux enfants.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

- D'accorder une aide de 100 € par élève pour ce voyage scolaire, soit une dépense totale de 200 €,
- De prévoir la dépense au compte 6574 sur le budget 2023,
- De verser l'aide au collège de la Triouzoune.

**Résultats du vote** : Pour : 10

Contre : 0

Abstentions : 0

Extrait certifié conforme,  
Le maire,

Jean-Pierre DELBÈGUE.



Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20230120-2023-01-05-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2023  
Date de réception préfecture : 23/01/2023

Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20230120-2023-01-05-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2023  
Date de réception préfecture : 23/01/2023



DÉPARTEMENT DE LA CORRÈZE

ARRONDISSEMENT D'USSEL

**COMMUNE DE LAMAZIÈRE-BASSE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le vingt janvier deux mille vingt-trois, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de LAMAZIÈRE-BASSE, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELBÈGUE, maire.

Présents : BELLONCLE Cassandra, BERNAT Brigitte, DELBÈGUE Jean-Pierre, LAPORTE Patrick, PAUTY Jean-Claude, RIGAUD Julie, SIERPAKOWSKI Claire (en visioconférence), SOULIER Jean-Marc, SVOBODA François.

Absents : DELBÈGUE Bernard, MAUS Philippe (procuration à LAPORTE Patrick).

Secrétaire de séance : PAUTY Jean-Claude.

Date d'envoi de la convocation : 5 janvier 2023.

**Objet : Opération Voirie - Renforcement VC n°13 « Les Bordes » : demande de subventions au titre de la DETR 2023.**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de travaux Voirie suivant :

**RENFORCEMENT de la VC n°13 « Les Bordes » sur une longueur de 967.00 ml**

Le coût total du projet (études + travaux) s'élève à la somme de **65 804.92 € HT soit 78 965.90 € TTC.**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- D'approuver ce projet,
- De solliciter l'octroi d'une subvention au titre de la DETR – Programmation 2023

Après délibération, le conseil municipal :

- ✓ Approuve le projet de travaux de Voirie - **Renforcement VC n°13 « Les Bordes »** ; Pour un montant total **65 804.92 € HT soit 78 965.90 € TTC.**
- ✓ Demande à Monsieur le Préfet de la Corrèze l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires et à signer tous les documents pour mener à bien cette opération.

Le financement est arrêté commue suit :

|  |      |                  |
|--|------|------------------|
| <b>Coût opération en € HT</b>            |      | <b>65 804.92</b> |
| Aide État : DETR 2023                    | 40 % | <b>26 321.97</b> |
| Autres aides publiques                   |      | 0.00             |
| <b>Total Aides publiques sollicitées</b> |      | <b>26 321.97</b> |
| <b>A la charge de la commune</b>         |      | <b>39 482.95</b> |

Le Conseil municipal approuve l'échéancier joint et précise que les travaux concernant cette

Opération seront exécutés dans le délai de validité de l'arrêté de subvention au titre de la DETR.

**Résultats du vote : Pour : 10**

**Contre : 0**

**Abstentions : 0**

Extrait certifié conforme,  
Le maire,  
Jean-Pierre DELBÈGUE.



Accusé de réception en préfecture  
019-211910203-20230120-2023-01-02-DE  
Date de télétransmission : 23/01/2023  
Date de réception préfecture : 23/01/2023

